

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2016/24**

**Objet : Adhésion de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes au S.M.A.D.E.S.E.P.**

L'an deux mille seize, le 29 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Crots, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 29 juin 2016

Date de convocation :  
13/06/2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ;  
M. Marc VIOSSAT, Vice Président ;  
Mme Catherine SAUMONT, Vice Présidente,  
M. Jean Pierre GANDOIS, Vice Président,  
M. Marc AUDIER, conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEUD  
Mme Valérie GRECARD, Conseillère Syndicale  
M. Robert FRAYSSINE, Conseiller Syndical  
Mme Carole CHAUVET, Membre du Bureau  
Mme Jessica GUIARD, Conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND  
M. Jean CONREAUX, Conseiller syndical  
Mme Pascale BOYER, Conseillère Syndicale

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMOUD par M. Marc AUDIER  
M. Christian DURAND par Mme Jessica GUIARD  
M. Arnaud MURGIA donne pouvoir à M. Marc VIOSSAT  
M. Daniel GALLAND donne pouvoir à M. Marc VIOSSAT

Etaient invités :

Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet Ubaye ; M. GAMBAUDO, Maire de Pontis ;  
M. Guy KLETTY, Maire de Saint Vincent les Forts, M. Jean Michel TRON et M. Olivier  
MARTIN, Conseillers municipaux de La Bréole, Mme Laurence CRISCUOLO,  
technicienne CCE, Mme Brigitte FOUSETS, Comité de Promotion de Serre-Ponçon,  
Mme Claire PRVULOVIC, CCSSP ; M. Christian GLEVAR CDV 05 ; M. Bernard ADAM,  
CSLG, M. Alain ZURBACH, EDF

### Exposé des motifs :

Le Président expose que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes a fait part de son intérêt pour participer activement à la gouvernance fédérée par le S.M.A.D.E.S.E.P. à des fins d'aménagement et le développement du lac de Serre-Ponçon. Cette manifestation d'intérêt, actée par courrier du 15 juin de Monsieur Eric GORDE, Président de la CCI 05, fait suite à la demande qui avait déjà été exprimée voici 10 ans. Elle s'inscrit dans un contexte où le lac de Serre-Ponçon est désormais considéré comme un réel outil de développement économique, où le S.M.A.D.E.S.E.P. réunit en son sein l'ensemble des collectivités riveraines du lac, Alpes de Haute-Provence comprises, et où le nombre d'acteurs socioprofessionnels a connu depuis 2008 une croissance très significative.

Dans ce cadre, le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. considère comme assez légitime la possibilité donnée au monde économique que d'être officiellement représenté au sein du conseil d'administration de l'établissement public. Au-delà de l'association volontaire organisée jusqu'à ce jour, cette représentation pourrait ainsi permettre d'élargir la gouvernance du S.M.A.D.E.S.E.P. aux

acteurs professionnels du lac et de l'hébergement touristique (UMIH, Fédération des campings des Hautes-Alpes). A cet effet, un conventionnement entre CCI 04 et CCI 05 éviterait d'alourdir inutilement cette représentation.

Le Président rappelle enfin que l'article 5721-2 du Code Général des Collectivités Locales permet au syndicat mixte d'accueillir en tant que membres à part entière des personnes morales telles que les chambres consulaires (en formant de fait un « syndicat mixte ouvert élargi »). A l'inverse, l'article L710-1 du Code du Commerce, fixant le cadre général d'intervention du réseau des CCI, laisse une grande liberté aux Chambres de Commerce pour intégrer un établissement public, dès lors que leur objet social entre dans le champ de leurs compétences économiques.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5711-1, L5721-2 et suivants,
- Le Code du Commerce, et notamment son article L710-1,
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2016-14 du Comité syndical prise en date du 23 mars 2016 et portant sur la révision des statuts précités,

**CONSIDERANT :**

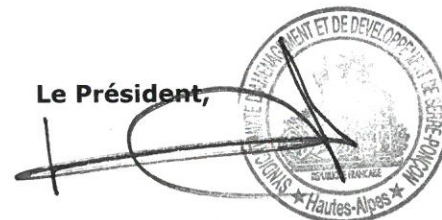
- Les compétences du S.M.A.D.E.S.E.P. en matière de développement économique sur le lac de Serre-Ponçon ;
- L'intérêt manifesté à cet effet par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes pour intégrer en tant que membre constitutif le comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Que cet intérêt est partagé par les membres actuels de l'établissement public ;
- Qu'il convient néanmoins d'en préciser les contours, que ce soit en termes de représentativité ou de cotisation financière ;
- Que la pleine application de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) donnera l'opportunité d'une nouvelle modification statutaire au cours de l'année 2017 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 29 juin 2016 :**

- **APPROUVE** sur le principe l'adhésion au S.M.A.D.E.S.E.P. de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes ;
- **INVITE** en conséquence le Président à engager les négociations préalables à cette adhésion qu'il conviendrait de faire aboutir au cours de l'année 2017.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Victor BERENGUEL**